

Niort, le 18 février 2010

CGT FAPT 79
8, rue Joseph Cugnot
79000 NIORT

A l'attention de M. Jean-François HERAULT,
Secrétaire départemental

GG/FD/180203

Monsieur,

Vous m'avez interpellée sur le texte adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 12 janvier dernier portant sur l'ouverture du capital de La Poste et m'avez demandé de vous préciser ma position sur ce sujet.

Je tiens à vous rappeler que je me suis opposée fermement à l'ouverture du capital de La Poste prélude à une possible privatisation. L'exemple de GDF est bien entendu là pour nous conforter dans nos craintes. Une remise en question de ce service public est une idée dangereuse. C'est d'autant plus scandaleux que rien n'obligeait le gouvernement à cela : La Poste est compétitive, fait des profits et aucune législation européenne n'impose cette réforme.

Ce texte dont l'entrée en vigueur se fera en deux temps le 1^{er} mars 2010 pour le titre I et le 1^{er} janvier 2011 pour le titre II privera l'Etat d'un outil essentiel de l'aménagement du territoire et menacera ses missions de service public. Les problèmes soulevés par une privatisation sont multiples car les missions de l'établissement postal sont d'intérêt général. Qui pourra à l'avenir assurer aux Français que la péréquation tarifaire sera maintenue ? Autrement dit, que le prix du timbre sera le même dans toute la France ? Qui pourra garantir que le courrier sera toujours distribué partout et aux mêmes fréquences qu'aujourd'hui, si cela est peu rentable ? Qui pourra assurer aux foyers modestes une accessibilité bancaire ?

En présentant ce projet de loi, le gouvernement a ignoré sciemment le grand succès remporté par la « votation citoyenne » du 3 octobre dernier. Il a également repoussé sans cesse l'examen de la loi organique qui aurait permis un référendum d'initiative populaire. Il a donc voulu s'assurer une adoption rapide de ce texte, en se contentant de donner quelques pages qui ne rassurent personne.

Aussi, je n'ai pas voté ce texte.

Vous assurant de ma détermination à défendre les services publics, et dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente, je vous souhaite bonne réception de ce courrier et vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD